

**Communiqué de la Coordination Nationale  
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité  
en soutien à la proposition de loi  
"tendant à instaurer un moratoire sur les fermetures de services et  
d'établissements de santé ou leur regroupement"**

La **Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité** s'est créée en avril 2004 pour s'opposer aux restructurations sanitaires dommageables aux usagers et aux personnels, et mettant à mal la notion d'aménagement égalitaire et solidaire du territoire. Elle se mobilise pour la défense, l'amélioration et la promotion des sites sanitaires publics de proximité et pour garantir à toutes et tous, partout sur notre territoire, un accès à une prise en charge de qualité de notre santé.

**C'est pourquoi la Coordination soutient fermement la proposition de loi (enregistrée le 2 juillet 2013) «tendant à instaurer un moratoire sur les fermetures de service et d'établissements de santé ou leur regroupement».**  
**<http://www.senat.fr/leg/pp12-708.html>**

Certes pour nous le terme de moratoire reste trop imprécis, voire ambigu. Nous préférons celui d'arrêt de toutes les restructurations, complété par la remise en cause fondamentale de la loi HPST-Hôpital, Patients, Santé et Territoires et de la T2A. Un moratoire, impliquant une mesure temporaire, ne règlera pas de façon durable la situation des structures concernées et ne facilitera pas le recrutement des personnels qui n'auront aucune envie de venir s'installer dans un site menacé.

Nous réaffirmons également que sauver les structures, c'est essentiel, mais que cela ne peut réellement se faire et être pérenne qu'avec la mise en œuvre d'une politique de financement de notre santé répondant aux besoins, la remise en cause du numéris clausus et de la liberté d'installation afin d'assurer à tous les sites et territoires les professionnels nécessaires.

Malgré ces remarques, et nous avons conscience des contraintes liées à la mécanique parlementaire, la proposition de loi va évidemment pour nous dans le bon sens. **La Coordination appelle donc tous ses comités et contacts, les élus, les usagers et les personnels, à faire connaître cette proposition, chose trop rare sur un tel sujet dans notre vie parlementaire.**

Lure, le 18 janvier 2012



**COORDINATION NATIONALE**

**des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**

*(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)*

Siège social : **11 rue Jean Moulin 70200 LURE**

Secrétariat : Lundi/jeudi/vendredi de 13h30-17h00 et mardi/mercredi : 9h00-12h30

**Tél : 09 67 04 55 15**

**SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025**

**Association agréée - Arrêté du 11/06/2013 - N2011RN0190**

Site : <http://www.coordination-nationale.org>

Contact : [postmaster@coordination-nationale.org](mailto:postmaster@coordination-nationale.org)

**Présidente** : Françoise NAY [jean.rostandivry@wanadoo.fr](mailto:jean.rostandivry@wanadoo.fr)

Adresse : 3 rue Coutant - 90200 IVRY sur SEINE - Tél. 01 46 72 63 82 - 06 07 89 06 57

**Vice-Présidente** : Hélène DERRIEN [derrien-h@laposte.net](mailto:derrien-h@laposte.net)

Adresse : 14 Rue Marcel Paanol - 03100 MONTLUCON - Tél. 04 70 03 82 40 - 06 77 36 35 98